



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 22 mai 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 44	Date convocation : 16/05/2023
Pouvoirs de vote : 1 en cours de séance	Date d'affichage : 16/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°54-2023 – Développement Economique**  
**Acquisitions foncières à vocation économique – Secteur**  
**ESCOUBET - Pôle d'activités de la Confluence**  
 Annexe 5 : plan secteur Escoubet

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en*  
*Prefecture : 30/05/2023*  
*Publication : 30/05/2023*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X			Départ à 18h30 – Pouvoir donné à M. Pedurand (à partir de la délibération 58-2023)		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						X
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

MONTEPREZAE/AGENAIS/ESCUBET	T Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X		Arrivée à 17h53 – délibération 50-2023	
SAINT-SARDOS	MAS Xavier	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X			
<i>Soit, pour cette séance :</i>			45		1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

**Délibération n°54-2023 – Développement Economique**  
**Acquisitions foncières à vocation économique – Secteur**  
**ESCOUBET - Pôle d'activités de la Confluence**  
 Annexe 5 : plan secteur Escoubet

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en*  
*Prefecture : 30/05/2023*  
*Publication : 30/05/2023*

**Exposé des motifs :**

Monsieur le Président et Monsieur Jacques Larroy, Vice-président en charge du Développement Economique, présentent les éléments suivants :

La délibération a pour objectif d'acquérir une parcelle située à proximité directe du Pôle d'activité de la Confluence, afin de répondre aux besoins d'implantation d'entreprises. IL s'agit d'une parcelle d'environ 1,7 hectares zonée pour de l'activité économique. L'accès à cette parcelle s'effectuera depuis l'avenue principale de la Confluence, une emprise pour l'accès à la parcelle ayant été conservée sur la zone actuelle.



**Vu** les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 1.1.6 relatifs à la politique foncière,  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 1.2.1 relatif à la création, gestion, aménagement des zones d'activités économiques.  
**Vu** la délibération n° 98-2020 du 14 décembre 2020 approuvant le PLU de la commune de Damazan et actant le zonage de la parcelle ZB 0148.

**Considérant** que sur le pôle d'activité de la Confluence, il ne reste aujourd'hui que des lots à commercialiser dont la dimension maximale ne dépasse pas les 7000m2.

**Considérant** que la parcelle ZB 0148 de 30 978 m2 est zonée sur environ 17 000 m2 en zone UX sur sa partie Nord, permettant ainsi l'installation d'une ou plusieurs entreprises.

**Considérant** qu'il a été conservé sur la parcelle ZB195, une emprise foncière permettant d'accéder depuis l'avenue de la Confluence à la parcelle ZB 0148. En effet, cette parcelle était intégrée dans le périmètre d'extension multisite de la ZAE.

**Considérant** l'avis favorable de principe du propriétaire de céder la partie zonée UX de la parcelle ZB 0148 au prix de 7.5€/m2

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Développement Economique » en date du 04/05/2023

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*45 Voix pour – 0 Voix contre - 0 Abstention :*

1. **Valide** l'acquisition de la partie zonée UX d'environ 17 000m<sup>2</sup> de la parcelle ZB 0148, et délimitée comme sur le plan ci-annexé, à un prix d'acquisition de 7.5€/m<sup>2</sup>
2. **Dit** que le périmètre définitif sera acté après bornage contradictoire de découpage de la parcelle.
3. **Dit** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
4. **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget principal
5. **Autorise** Monsieur Michel Masset, Président de la Communauté de Communes, à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle et à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSET



La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger

